

Médecin-inspecteur ou médecin-conseil

Référence : 24-54673/MPRH du 18 novembre 2024



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps ou Cadre d'emploi /Domaine : médecin de santé publique

Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS)

Service de la protection sociale

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : Inférieure à 3 ans.

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Lundi 18 novembre 2024

Date limite de candidature : Vendredi 28 mars 2025

Modification de la date de clôture initialement prévue le 03/01/2025

Détails de l'offre :

La direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie est une des directions techniques du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Elle est responsable de la mise en œuvre de la politique de la Nouvelle-Calédonie en matière de santé et de protection sociale.

Elle comprend un service administration et support et quatre services métiers.

Le service de la protection sociale est chargé de l'organisation, de la régulation et du contrôle des acteurs sociaux et médico-sociaux et des organismes de protection sociale, de la définition, du financement et de la performance du système de protection sociale.

Emploi RESPNC : Médecin inspecteur

Missions :

Sous la responsabilité du directeur et du directeur adjoint, le médecin inspecteur intervient en matière :

- d'inspection et de contrôle des établissements et services relevant de la délibération modifiée n°35 CP du 7 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale (établissements et services sociaux et médico-sociaux) ;
- d'accompagnement auprès des établissements du secteur social et médico-social (internalisation des soins) ;
- de conseil médical dans les domaines relevant du champ de compétence du service.

Activités principales :

Le médecin inspecteur intervient en matière :

- d'inspection et de contrôle des établissements et services relevant de la délibération modifiée n°35 CP du 7 octobre 2010 relative à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale (établissements et services sociaux et médico-sociaux) ;
- d'accompagnement auprès des établissements du secteur social et médico-social (internalisation des soins) ;
- de conseil médical dans les domaines relevant du champ de compétence du service.

et réalise les missions suivantes:

- Assurer le suivi, l'inspection et le contrôle des activités médicales des établissements et services médico-sociaux en lien avec les inspecteurs du service (instruction des demandes d'autorisation, instruction des plaintes, animation des coopérations inter-établissements..) ;
- Accompagner les établissements à la formalisation des projets de soins ;
- Participer aux travaux de planification de l'offre sociale et médico-sociale de la Nouvelle Calédonie (secteurs personnes âgées, handicap, protection de l'enfance et lutte contre les exclusions) ;
- Effectuer des coupes transversales dans les établissements (définition des soins médicotéchniques requis) ;
- Participer au développement des formations qualifiantes sur le secteur (médecin coordonnateur) ;
- Participer à diverses instances en lien avec les dossiers (section sociale du comité de l'organisation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, commission santé CAFAT) ;
- Participer à la mise en œuvre du plan DO KAMO ;
- Assurer le développement de la "e santé" ;
- Apporter son expertise en sécurité sociale.

Activités secondaires :

- Participer à la commission médicale des permis de conduire ;
- Venir en appui au service de l'inspection de la santé dans les domaines de compétence partagés avec le service de la protection sociale (notamment animation de filières et de réseaux).

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Déplacements sur l'ensemble du territoire ;
- Permis B exigé.

Profil du candidat

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- Expérience en matière d'organisation des soins en établissements médico-sociaux notamment ;
- Forte connaissance du secteur sanitaire et médico-social et du système de santé et de protection sociale de Nouvelle-Calédonie ;
- Technicité médicale ;
- Maîtrise PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information) ;
- Maîtrise des nomenclatures (NGAP/CCAM) ;
- Diplôme qualifiant dans le domaine de la santé publique et/ou de l'information médicale apprécié.

Savoir-faire :

- Mener des actions de contrôle et d'inspection selon les procédures en vigueur ;
- Analyser et synthétiser à l'écrit et à l'oral ;
- Evoluer dans un partenariat complexe ;
- Travailler en réseau et mener des groupes de travail ;
- Maîtriser les outils bureautiques.

Comportement professionnel :

- Qualités d'écoute et de dialogue ;
- Intégrité et déontologie ;
- Force de proposition ;
- Grande disponibilité ;
- Créativité ;
- Sens du service public.

**Contact et informations
complémentaires :**

MESTRE Marie-Laure / MABON Sébastien
mail : direction.dass@gouv.nc
ou
FRAYSSINET Vanessa
Tél: 24 37 93 / mail : rh.dass@gouv.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes et fiche de renseignements, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **Bureaux 106 et 107 - Section recrutement - DRHFPNC - Centre administratif Jacques Iékawé - 1er étage - 18 avenue Paul Doumer - Centre-ville de Nouméa**
- mail : drhfpnc.recrutement@gouv.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique